

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007025

Signataire : JT

OBJET : Acceptation du fonds de concours versé par la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5-VI,

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Régional accueille des élèves dont l'origine dépasse le territoire communal et présente à ce titre un intérêt communautaire,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 : Accepte le fonds de concours de 476 601 euros versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers - La Courneuve.

Article 2 : La recette sera imputée sur l'article :

- 7475-311 (705-7475-311)

Le Maire